

# Des allocations d'enfants handicapés suspendues EN RAISON DE RETARDS DE RECONNAISSANCE

▶ La durée anormale du délai est liée à une pénurie de médecins contrôleurs dans la région

▶ Le paiement d'allocations familiales majorées est suspendu en raison de retards de reconnaissance du handicap des enfants dans la région élargie de Mons. Le délai de traitement des dossiers visant à évaluer le handicap et son évolution est actuellement de neuf mois dans la région de Mons, contre 3,3 mois en moyenne pour l'ensemble des dix régions du pays.

Ce retard est jugé très préoccupant par la direction générale "Personnes handicapées". Le traitement de certains dossiers dépasse même ce délai de neuf mois. "En raison de ces retards, des familles en attente d'une décision et dont le paiement des allocations est suspendu

connaissent des difficultés, même si la décision a un effet rétroactif", reconnaît le directeur général de la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité Sociale, André Gubbels. "Un délai de neuf mois est exceptionnel et à ma connaissance jamais connu en dix ans", a-t-il ajouté, qualifiant la situation "d'assez intolérable".

**LA DURÉE ANORMALE** du délai est liée, d'après le SPF Sécurité Sociale, essentiellement à une pénurie de médecins contrôleurs dans la région. Le traitement des dossiers concernant les adultes handicapés subit également un retard dans la région élargie de Mons mais moins important que celui des enfants. Et, con-

trairement à celles des enfants, les allocations des adultes continuent à être versées tant qu'une nouvelle décision n'est pas prise.

La durée de traitement des dossiers des enfants handicapés varie fortement d'une région à l'autre, d'un mois à neuf mois. À Bruxelles, le délai avoisine les cinq mois. Selon la direction générale "Personnes handicapées", un plan de rattrapage a été mis sur pied. L'ordre de priorité des dossiers pourrait ainsi être revu ou des dossiers en retard pourraient être transférés vers des centres dont les délais de traitement sont inférieurs. Le SPF Sécurité Sociale dit ne pas connaître le nombre de cas de suspension de paiement des allocations familiales majorées, précisant que certaines caisses sociales se montrent plus souples que d'autres.

## Maintenir les paiements en l'absence de nouvelle décision

**MONS** La Ligue des familles a interpellé mercredi les représentants politiques après avoir pris connaissance de cette problématique dans la région élargie de Mons. La Ligue des familles demande aux autorités compétentes des données chiffrées précises relatives au nombre de cas de suspension de paiement des allocations familiales majorées.

Elle insiste également sur "la nécessité de maintenir le paiement des majorations d'allocations familiales tant qu'une nouvelle décision n'est pas prise, comme pour les adultes en situation de handicap. Et ce dans le but d'éviter de mettre ces familles en difficulté".

Plus globalement, la Ligue des familles réclame donc aussi "une réduction des délais de traitement partout et en particulier dans le Hainaut en renforçant les équipes de médecins habilités à reconnaître les handicaps des enfants, ou via toute autre mesure adéquate", conclut l'organisation.